

Snes Créteil Info

Snes Créteil Info - www.creteil.snes.edu - Tél. : 08.11.11.03.83 - Fax : 01.41.24.80.61 - 3 rue Guy de Gouyon du Verger, 94112 Arcueil cedex

« À LA CROISÉE DU PÉDAGOGIQUE ET DE L'ÉDUCATIF »

Editorial

Le JO du 29/08 consacre l'annonce du ministre de la création de 500 postes d'APS dans les établissements les plus exposés à la violence : 50 pour notre académie, répartis comme suit : 15 dans le 94, 25 dans le 93 et 10 dans le 77.

Ces assistants, en contrat spécifique d'AED (insertion dans le décret AED d'une 7ème mission « participation aux actions de prévention et de sécurité », recrutement au niveau bac +2, salaire mensuel 1426 euros, formation de 8 semaines) entreront en fonction d'ici la fin de l'année 2012.

Le SNES a toujours porté la revendication d'équipes complètes d'établissement pour assurer la sécurité des élèves, mais attribuer explicitement ces missions « de prévention et de sécurité » à des personnes identifiées peut conduire à les faire apparaître comme des « vigiles ».

Il y a en effet une difficulté essentielle à séparer ces actions des missions des autres personnels de l'établissement ; elles sont au cœur de celles des CPE, mais aussi des AED, des personnels sociaux et de santé !

Le risque de diluer les responsabilités des uns et des autres est réel. Le SNES défend la nécessité de consolider et stabiliser les équipes CPE, AED et pluri-professionnelles et appelle donc à la prudence et à la vigilance des C.A. lors du vote pour la création de postes APS.

Paula ALVES-JEGAT, Sandra KERREST



RÉPONSE AU QUIZZ

de la circulaire du 17 septembre :

Agent de Prévention et de Sécurité (APS)

LES PERMANENCES CPE au SNES CRETEIL

Tous les Jeudis et vendredis dans nos locaux

3 rue Guy de Gouyon du Verger - Arcueil

Téléphone : 08.11.11.03.83

Courriel : cpe@creteil.snes.edu

2^{ÈME} RENCONTRE NATIONALE SNES-FSU SUR LE MÉTIER DE CPE Mardi 27 Novembre 2012

- Lieu et programme de la journée au verso -

Ci-dessous, modèle d'autorisation d'absence pour stage syndical

Cette demande doit être déposée, sous forme manuscrite, au secrétariat de votre établissement, à l'adresse du Recteur sous couvert du chef d'établissement, 1 mois avant la date du stage.

Nom, Prénom, Grade et Fonction, Établissement à Monsieur le Recteur de l'Académie de Créteil sous couvert de M. le Proviseur, ou Principal, du collège ou du lycée

Monsieur le Recteur,

Conformément aux dispositions de la loi n°84-16 du 11 octobre 1984 (article 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du traitement, j'ai l'honneur de solliciter une autorisation d'absence le Mardi 27 novembre 2012 pour participer à un stage syndical qui aura lieu à Paris. Il est organisé par le Secrétariat Académique du SNES sous l'égide de l'IRHSES, organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages, ou sessions, ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté publié au JO du 10 février 1995).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de mes sentiments respectueux.

Date, Signature

1/ Edito 2/ Programme de la journée du 27 novembre 2012.

Prix : 0,30 € - Abonnement : 10 € - Imprimerie Spéciale SNES - hebdomadaire - Directeur de Publication G. Réquigny CP 0514S06883 N°12-34